

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

PROJET AUTORISATION D'EXPLOITATION (AEX) OUEST GIOVANE 1 COMMUNE DE MANA

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CMAG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LARIO Patrice (Gérant)

RCS / SIRET

8 2 8 2 4 9 8 9 6 0 0 0 1 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6	Construction de voies de plus de 3 km
10	Déviations de cours d'eau d'une longueur supérieure à 100 m
47b	Déboisement sur une surface de plus de 0.5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'une exploitation d'un gisement aurifère secondaire (alluvions, colluvions) situé dans le lit majeur et un des affluents mineurs de la crique Kokioko. L'exploitation se fera à l'aide de 3 pelles excavatrices (deux 21 tonnes et une 20 tonnes) d'un sluice avec crible et motopompes. Cela passe par la déforestation progressive de l'ensemble de la surface exploitable sur l'AEX soit environ 30 ha, la mise en andains du bois, le décapage du stérile, le stockage de celui-ci pour la constitution des digues de retenues d'eau, l'excavation du gravier et son lavage au moyen du crible équipé de moquette 3M et métal déployé. Le gravier sera rejeté dans le bassin de décantation (BDD) situé derrière le crible qui avancera à fur et à mesure de l'exploitation.

Tous les 700 m d'avancée, les chantiers antérieurs seront réhabilités avec revégétalisation au fur et à mesure des travaux.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont d'exploiter le gisement aurifère secondaire dans les alluvions et colluvions du placer.

Remettre lors de la fin du chantier la crique en son état initial.

L'objectif de l'exploitation est d'être rentable dans le respect du code minier et du code de l'environnement de la phase d'exploitation à la phase de réhabilitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Avant l'exploitation, il faudra:

- Créer un accès vers l'AEX d'environ 0.3 km à partir de l'AEX 16-2018 de la SOGEMI.
- Acheminer le matériel lourd depuis le camp SOGEMI de l'AEX Giovane.
- Défrichage, creusement et remplissage du premier bassin (3000 m²).
- dérivation du 1^o tronçon de crique.(environ 600 m)
- aménagement du 1^o chantier, sens de progression de l'amont vers l'aval.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'AEX s'effectuera en 3 phases et 68 chantiers (baranques)

L'AEX sera exploité sur environ 24 mois.

- Un déboisement ;
- La déviation des cours d'eau environ 2000 m.
- Creusement du BDD et du premier baranque.
- L'exploitation avec décapage du stérile à la pelle excavatrice puis foisonnage du minerai près du crible ou une pelle mécanique à poste charge le gravier sur le sluice qui est lavé par lances à eau.

Volume minerai traité de 8 000 m³ / mois, stérile 12 000 m³ / mois, soit sur les 24 d'exploitation, 480 000 m³ de minerai et stéril

- Le minerai libéré sur les moquettes 3M est traité ensuite sur la base vie.
 - La réhabilitation des secteurs travaillés.
 - La revégétalisation
- Le procédé utilisé fera intervenir ;
- Trois pelles excavatrices (une pour le décapage et le foisonnage, une pour le chargement du sluice et une pour la réhabilitation.
 - Un crible et deux motopompes.

L'équipe de travail sera composée de 11 personnes

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Selon la note de la DEAL datant d'avril 2015, l'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.1.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40 - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

Le titre minier se situe en SDOM 3 (sans contrainte)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
AEX formé d'un rectangle de 2000 x 500 m	1km ²
Surface d'exploitation	30 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Projet AEX " Ouest Giovane 1 "
localisé à 53 km au Sud du carrefour
de Mana.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" ...

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" ...

Communes traversées :

Commune de Mana

Les coordonnées des sommets de l'AEX en RFG95, UTM22 sont communiquées en
annexe 2.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le territoire de la commune de Mana
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune de Mana
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En début d'exploitation 7000 m ³ pour remplir le BDD, puis travail en circuit fermé, éventuellement un complément lors de la saison chaude.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La préparation des chantiers (BDD 3000 m ²) et le creusement des canaux de dérivation (2000 m sur l'AEX) provoque une modification de la nappe située dans les niveaux poreux (sables, graviers). La masse d'eau souterraine se situe à moins de 3 m par rapport au terrain naturel et est de faible volume; elle se stabilise rapidement d'un baranque à l'autre. La réhabilitation / revégétalisation au fur et à mesure de l'avancement du chantier permet de limiter ces modifications aux seules zones travaillées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant la dégradation sur le milieu naturel de 30 ha de surface déforestée pour l'exploitation. La vérification systématique à l'avancée permettra de limiter les travaux que sur les surfaces à haut potentiel aurifère. Le projet n'aura pas d'incidence majeure sur la continuité écologique: mise en place de canaux de dérivations adaptés au milieu (pas de lignes droites importantes), travaux temporaires (24 mois sur l' AEX) et de faible ampleur (30 ha)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation de forêt primaire et secondaire. - 30 ha de zones minéralisées
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune de Mana
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La surveillance constante du chef de chantier sur les Dignes et les canaux devrait limiter au maximum les risques de rejet de MES.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements base-vie/ chantier (4 fois/jour min.)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit généré par les moteurs thermiques aux normes UE: - 3 pelles excavatrices, 2 motopompes, 1 quad. - sur le camp groupe électrogène. Pas de travaux nocturnes sur l'exploitation

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations très modérés créées par les 3 pelles lors de déplacements.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet diurne.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air concernent les gaz d'échappement (pelle, quad)
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents sont contenus par les digues du BDD pour éviter tout rejet dans l'environnement.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets verts inertes - Ordures ménagères (retour sur Cayenne toutes les semaines) - Déchets de type filtres, huiles, batterie, pièces usées, ils sont renvoyés sur Cayenne en site agréé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Plan d'exploitation rationnel suivi et contrôlé par un technicien permettant une bonne gestion de l'eau, des bassins de décantation et des déviations de la crique.
- Limitation du déforestation aux surfaces minéralisées.
- Réhabilitation à l'avancée facilitant la revégétalisation phase après phase.
- Surveillance quotidienne du circuit fermé et des digues pour éviter des rejets d'eau chargée en MES.
- Base vie respectant les directives de l'ARS (hygiène, sécurité).
- Surveillance constante des engins en exploitation.
- Stockage limité d'hydrocarbures avec système de rétention sur le site du projet aux seuls besoins de la semaine.
- Évacuation des déchets vers un site agréé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car:

- Il est modeste (30ha sur 24 mois) et sera réalisé en surveillance constante pour minimiser au maximum les impacts sur l'environnement.
- Le projet est situé en SDOM 3 et est donc caractérisé par l'absence de contraintes de type ZNIEFF, SIE ou SPPGM.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rémire Montjoly

le,

21 juin 2021

Signature

CMAG SAS
Au Capital de 1500 €
113, Zac de PAE de Dégrad des Cannes
97354 REMIRE-MONTJOLY
SIRET : 828 249 896 00014 - APE : 0729Z
Tél : 0594 37 99 50 / 0694 41 13 74